

- **CR AFFICHÉ** sur le panneau situé à l'Hôtel de Ville Place Foch 61000 ALENÇON (à côté du service Etat-Civil) aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie d'Alençon, siège de la Communauté Urbaine d'Alençon
- **CR PUBLIÉ** en même temps sur le site Internet CUA : <http://www.communaute-urbaine-alencon.fr>
- Les délibérations et les 3 derniers procès-verbaux adoptés des séances du Conseil sous forme numérique sont consultables sur le site Internet CUA : <http://www.communaute-urbaine-alencon.fr>

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ EXCEPTIONNEL

DU 19 NOVEMBRE 2020

TÉLÉCONFÉRENCE

COMPTE-RENDU DE SÉANCE POUR AFFICHAGE

Affiché le 24 novembre 2020

conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'an deux mille vingt, le dix-neuf novembre, à dix-huit heures zéro minutes, le Conseil de Communauté Urbaine d'Alençon, sur convocation adressée le **13 novembre 2020** et sous la présidence de **Monsieur Joaquim PUEYO**, s'est réuni en **téléconférence (audio conférence/vidéo conférence) publique** en application de la loi n° 2020-1372 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

M. Romain BOTHET qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO.
Mme Vanessa BOURNEL qui a donné pouvoir à M. Joaquim PUEYO.
Mme Coline GALLERAND qui a donné pouvoir à Mme Nathalie-Pascale ASSIER.
M. Thierry MATHIEU qui a donné pouvoir à Mme Fabienne MAUGER.

M. Romain DUBOIS, M. Joseph LAMBERT, M. Jean-Patrick LEROUX, M. Edgar MOULIN, Mme Pascale PATEL, M. Joël TOUCHARD, M. André TROTTEY, excusés.

Monsieur Ludovic ASSIER est nommé **secrétaire de séance.**

DÉLIBÉRATION

N°20201119-001

ÉCONOMIE

TRANSFORMATION DU DISPOSITIF RÉGIONAL "IMPULSION RELANCE NORMANDIE" EN "IMPULSION RÉSISTANCE NORMANDIE" - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER L'AVENANT N° 2

Face à la crise sanitaire que traverse le pays et aux mesures de confinement instaurées le 29 octobre 2020 afin de lutter contre de l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, l'État et les Régions mettent en œuvre de nouvelles mesures pour soutenir l'économie.

Le Fonds national de solidarité pour les entreprises, indépendants, entrepreneurs mis en place par l'État depuis le début de la crise se poursuit. Il est ouvert à toutes les entreprises fermées administrativement ou ayant subi plus de 50 % de perte de chiffre d'affaires en novembre.

Afin de répondre directement et de façon urgente au besoin de trésorerie des plus petites entreprises qui ne rentrent pas dans ce cadre national, la Région Normandie propose aux intercommunalités, partenaires privilégiés en matière d'attribution d'aides aux entreprises, de faire évoluer le dispositif partenarial « Impulsion Relance Normandie » mis en place lors de la première phase de confinement. Ce nouveau dispositif a pour vocation de cibler prioritairement les entreprises des secteurs qui subissent brutalement la crise sanitaire prolongée afin de les accompagner dans leurs difficultés financières immédiates : les très petites entreprises et indépendants, des secteurs du commerce non alimentaire, de l'artisanat, et préférentiellement le tourisme, la culture, le sport et l'événementiel.

Pour clarifier cette évolution, le dispositif est désormais intitulé « Impulsion Résistance Normandie » et fait l'objet d'un avenant n° 2 à la convention « Impulsion Relance Normandie » signée entre la Communauté urbaine d'Alençon et la Région Normandie en mai 2020 (délibération n° 20200611-002 du 11 juin 2020).

Ce fonds cible entre autres :

- les entreprises de 0 à 4 salariés n'étant pas bénéficiaires du fonds national de solidarité,
- les auto-entrepreneurs employant au moins 1 salarié,
- les structures qui ont perdu pendant les périodes de contraintes sanitaires :
 - entre 30 % et 50 % pour les secteurs de l'annexe 1 du Fonds de Solidarité. En dessous de 30 % pas de soutien, au-dessus de 50 % soutenu par le Fonds de Solidarité (à partir des demandes déposées en novembre),
 - entre 30 % et 80 % pour les secteurs de l'annexe 2 du Fonds de Solidarité. En dessous de 30 % pas de soutien, au-dessus de 80 % soutenu par le Fonds de Solidarité (à partir des demandes déposées en novembre),
- les structures quelle que soit la date de création dès lors que l'entreprise peut justifier d'un chiffre d'affaires supérieur à 8000 €.

L'aide est attribuée par établissement (SIRET), sous forme de subvention forfaitaire :

- 1 000 € pour les entreprises n'ayant pas de salarié,
- 2 000 € pour les entreprises ayant 1 salarié,
- 3 000 € pour les entreprises ayant 2 salariés,
- 4 000 € pour les entreprises ayant 3 salariés,
- 5 000 € pour les entreprises ayant 4 salariés et plus.

La subvention est financée à hauteur de 40 % par la Région et de 60 % par les intercommunalités.

Le règlement d'intervention de la Région détaille les critères d'éligibilité et conditions d'attribution de l'aide.

La mobilisation financière s'élève à 150 000 € pour la Communauté urbaine d'Alençon et 100 000 € pour la Région Normandie. Le montant de cette enveloppe est évalué à partir de la réaffectation de l'enveloppe dégagée pour le fonds « Impulsion Relance Normandie ».

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les évolutions du dispositif régional « Impulsion Relance Normandie » et le nouveau dispositif « Impulsion Résistance Normandie »,
- **DÉCIDE** :
 - de consacrer 150 000 € à ce dispositif de soutien,
 - d'imputer la dépense sur les crédits inscrits à la ligne budgétaire 67 90 678.1 du budget concerné,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer :
 - l'abondement au dispositif « Impulsion Résistance Normandie » de la Région Normandie avec le versement d'un montant de 150 000 € ainsi que l'avenant n° 2 à la convention signée avec la Région Normandie en mai 2020,
 - tous documents utiles relatifs à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé et personne demandant plus de parole, la séance est levée à 18h36.



Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine,
Maire d'Alençon,

Joaquim PUEYO